

logie par application d'un poisson de mer sanguinaire et vorace, décrit et connu sous le nom de Mathévon.

Quant à la *Compagnie de Jésus*, c'est d'après notre correspondant, par corruption seule qu'elle a ce nom dans le peuple. Elle s'appelait Compagnie de Jéhu. Nous ne sommes pas de son avis, car nous avons été à même de voir dans le cabinet de M. Rosaz, des poignards, des boutons et autres insignes de cette infernale compagnie, sur lesquels se trouvent gravés en toutes lettres les mots de *Compagnie de Jésus*. C'était là, il faut en convenir, une étrange profanation, que ce titre donné à une société qui n'avait que le crime et le meurtre pour objets.

LES FRÈRES NOLHAC.

Nous avons consigné dans le tome 4^e de la *Revue du Lyonnais*, deux beaux traits de dévouement fraternel, celui de M. Montain et celui de M. Brütiset, en voici un autre qui n'est pas moins admirable et que nous extrayons du tome 3^e de *Paris, Versailles et les Provinces*, par M. Dugas de Bois-Saint-Just.

« A l'époque trop connue sous le nom de règne de la Terreur, deux jeunes frères, également estimés à Lyon par leur attachement mutuel et par des vertus héréditaires, MM. de Nolhac eurent le bonheur de désarmer la férocity de leurs juges. Conduits ensemble au tribunal de sang qu'on appelait la *Commission temporaire*, ils furent interrogés en présence l'un de l'autre, et leurs réponses furent aussi uniformes que franches. Cependant comme le caprice seul dictait les arrêts, l'ainé (1) fut condamné à mort, et le second absous. Mais

(1) L'ainé, M. J. B. M. de Nolhac, est auteur des *Etudes sur Isate* et d'une traduction des *Psaumes* dont le premier volume a paru vers la fin de 1835.